



Règlement intérieur

Saison 2024-2025

L'A.S. VOUILLE 86 est une association dont les buts sont la promotion et la pratique de la course à pied dans un esprit de groupe et de convivialité, sous toutes ses formes, loisir et compétition. Les modalités de fonctionnement de l'A.S. VOUILLE 86 sont régies par le présent règlement intérieur.

1 - Adhésion

Affiliation

L'association, malgré son caractère sportif, n'est pas affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme.

Adhésion

L'AS VOUILLE 86 est ouverte à tous à partir de 16 ans.

L'adhésion est renouvelable tous les ans.

L'adhésion débute le 1er septembre et se termine le 31 août de l'année suivante. Elle ne sera effective qu'après paiement de la cotisation et remise d'un certificat médical de « non contre-indication de la course à pied en compétition » de moins d'un an.

La cotisation est annuelle, quelque soit la date d'inscription. Aucune réduction ne sera consentie.

Trois séances d'essais sont proposées. A l'issue de ces séances, le paiement de la cotisation est exigé pour participer aux entraînements.

Montant

Le montant de la cotisation est révisé chaque année et validé par l'assemblée générale sur proposition du bureau.

Pour la saison 2024-2025, la cotisation est fixée à : 40 €. Cette tarification diffère suivant le nombre d'adhérents pour une même famille, à savoir :

- 1ère adhésion : 40 €
- 2de adhésion : 40 €
- 3ème adhésion : 20 €
- 4ème adhésion et suivantes : gratuite

2 - Entraînements

Les entraînements ont lieu :

- les Mardis à partir de 19h00 : Stade
- Les Jeudis à partir de 19h00 : Stade
- Les Dimanches à partir de 9h00 (horaires d'été) ou 9h30 (horaires d'hiver) : rendez-vous salle de Traversonne. Le ou les entraîneurs ne sont pas forcément présents lors de cette sortie libre.

Ce règlement intérieur a été adopté par les membres élus du bureau en date du 07/09/2024 .



Sylvie DELARUE

Présidente ASVOUILLÉ86

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvie Delarue', written over a horizontal line.